

Extraversion économique et dynamique territoriale au Maniema : entre convoitise spatiale, ralentissement agricole et crise des infrastructures

Peter KITEMBO Kabalibali*, Martine KAPITA Kamba* et Dérôme KIZEGELE**

*Université Pédagogique Nationale

**ISDR Kibombo

Date de réception : 20.09.2025 | Date d'acceptation : 12.10.2025 | Date de publication : 20.12.2025



Mots-clés

: Extraversion
économique,
Convoitise spatiale,
Crise des
infrastructures

Résumé

La République Démocratique du Congo traverse depuis plusieurs décennies une crise multiforme dont les solutions tardent à se concrétiser. Dans sa quête d'autosatisfaction économique, le pays se heurte à une dualité spatiale opposant des régions urbaines relativement mieux dotées à des régions rurales productrices qui ne bénéficient pas suffisamment des retombées de leurs productions. Face à cette fragmentation spatio-structurelle, l'arrière-pays tente de s'organiser à travers des activités locales souvent improvisées et dictées par l'instinct de survie. Il apparaît que des entraves persistantes maintiennent ces espaces dans l'isolement, en raison d'une gouvernance prédatrice et d'un accaparement des ressources et des terres, comme c'est le cas au Maniema. Cet article analyse la situation de la province du Maniema où, malgré une position géographique et géopolitique stratégique ainsi que d'importants potentiels agricole et minier, le développement n'a pas été stimulé ; au contraire, ces atouts ont plutôt accéléré l'isolement, la convoitise spatiale et l'extraversion économique de la province.

Keywords

Economic extraversion,
Spatial covetousness,
Infrastructure crisis

Abstract

For several decades, the Democratic Republic of Congo has been experiencing a multifaceted crisis, the solutions to which are slow to materialize. In its quest for economic self-sufficiency, the country is confronted with a spatial duality between relatively better-served urban regions and productive rural areas that do not sufficiently benefit from the returns on their production. Faced with this spatio-structural fragmentation, the hinterland attempts to reorganize itself through local activities that are often improvised and driven by the instinct for survival. It appears that persistent obstacles keep these areas isolated, due to predatory governance and the appropriation of resources and land, as is the case in Maniema. This article analyzes the situation in the province of Maniema, where, despite its strategic geographical and geopolitical position, as well as its significant agricultural and mining potential, development has not been stimulated; on the contrary, these assets have rather accelerated the province's isolation, spatial covetousness, and economic extraversion.

INTRODUCTION

Dans un contexte de mondialisation et de complexification des relations socio-spatiales, la province du Maniema, en République Démocratique du Congo, semble échapper aux dynamiques de redynamisation spatiale et d'ouverture économique qui caractérisent d'autres ensembles régionaux. Le Maniema apparaît comme un espace où sévit une dualité territoriale, et ce, sur presque tous les plans de la vie socio-économique.

Située au cœur de la République Démocratique du Congo, la province du Maniema présente les caractéristiques typiques du sous-développement territorial en contexte postcolonial. Riche en ressources naturelles, dotée d'un sol fertile et arable, elle est pourtant en proie à une extraversion économique qui entrave son développement endogène. La compétition pour l'accès à l'espace s'intensifie, l'agriculture locale marque le pas, et la crise des infrastructures persiste (N'SAPU, 2025).

La présente réflexion poursuit trois objectifs complémentaires : analyser les effets contrastés de l'extraversion économique sur les dynamiques spatiales provinciales, examiner le déclin agricole et les tensions foncières qui en découlent, et enfin, comprendre les interactions entre la crise des infrastructures et la structuration du territoire maniémien.

La question centrale qui guide cette recherche peut être formulée ainsi : comment l'extraversion économique, héritée de l'histoire et renforcée par les stratégies des acteurs contemporains, reconfigure-t-elle l'espace provincial, marginalise-t-elle l'agriculture et aggrave-t-elle la crise infrastructurelle, engendrant ainsi un développement territorial inversé ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons mobilisé une approche mixte et pluridisciplinaire, combinant les perspectives géographique, économique, politique et l'analyse territoriale. Cette démarche a été précédée d'une analyse historique et appuyée par la collecte de données statistiques, des observations directes sur le terrain et la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs locaux (autorités coutumières, représentants de la société civile, opérateurs économiques, agents de l'administration publique).

Hormis l'introduction et la conclusion, la présente réflexion s'articule autour de trois axes principaux :

1. L'extraversion économique du Maniema : une dynamique historique et structurelle ;
2. Les convoitises territoriales et la recomposition spatiale ;
3. Le ralentissement agricole et la crise des infrastructures : symptômes d'un développement inversé.

METHODOLOGIE

La présente recherche a été menée dans la province du Maniema (République Démocratique du Congo), couvrant ses sept territoires (Punia, Kailo, Kabambare, Kasongo, Kibombo, Lubutu et Pang) ainsi que la ville de Kindu, entre janvier 2023 et juin 2024, à travers une approche mixte combinant méthodes qualitatives et quantitatives. La collecte des données a inclus une recherche documentaire approfondie (archives coloniales, rapports techniques de CongoMines, IPIS, INS, PAM, travaux universitaires), des observations directes sur les sites miniers (Namoya, Kampene, Punia, Kailo), les marchés et axes routiers, 87 entretiens semi-directifs menés auprès d'autorités coutumières, de représentants de la société civile, d'opérateurs économiques, d'agents administratifs et de mineurs artisanaux, ainsi qu'une enquête par questionnaire auprès de 320 ménages sélectionnés par échantillonnage stratifié, portant sur les sources de revenus, l'accès aux marchés, les difficultés agricoles et l'accès aux infrastructures.

Les données qualitatives ont été traitées par analyse thématique de contenu, tandis que les données quantitatives ont été saisies sur Excel et analysées avec SPSS (statistiques descriptives et croisements de variables), complétées par une analyse spatiale et cartographique. Malgré certaines limites liées à l'accessibilité difficile de localités reculées (Pang, Lubutu), aux contraintes sécuritaires dans les zones de groupes armés (Punia, Kabambare) et à des données administratives parfois incomplètes, la triangulation des sources a permis d'atténuer ces biais, dans le respect des considérations éthiques (consentement libre et éclairé des participants, anonymat garanti).

L'EXTRAVERSION ECONOMIQUE DU MANIEMA : UNE DYNAMIQUE HISTORIQUE ET STRUCTURELLE

Le Maniema partage avec la région du Kivu une histoire commune. Des études comme celle de Musila (2009) montrent que cette province, bien que située presque au centre de la République Démocratique du Congo, a toujours été orientée vers la partie orientale du continent. Elle a jadis connu la pénétration des commerçants arabophones qui y ont instauré leur culture, dont les traces restent visibles aujourd'hui. Plutôt que de jouer le rôle de courroie de transmission entre l'Est et l'Ouest, la province a tiré profit de sa position et de l'héritage colonial pour s'orienter dans une trajectoire singulière.

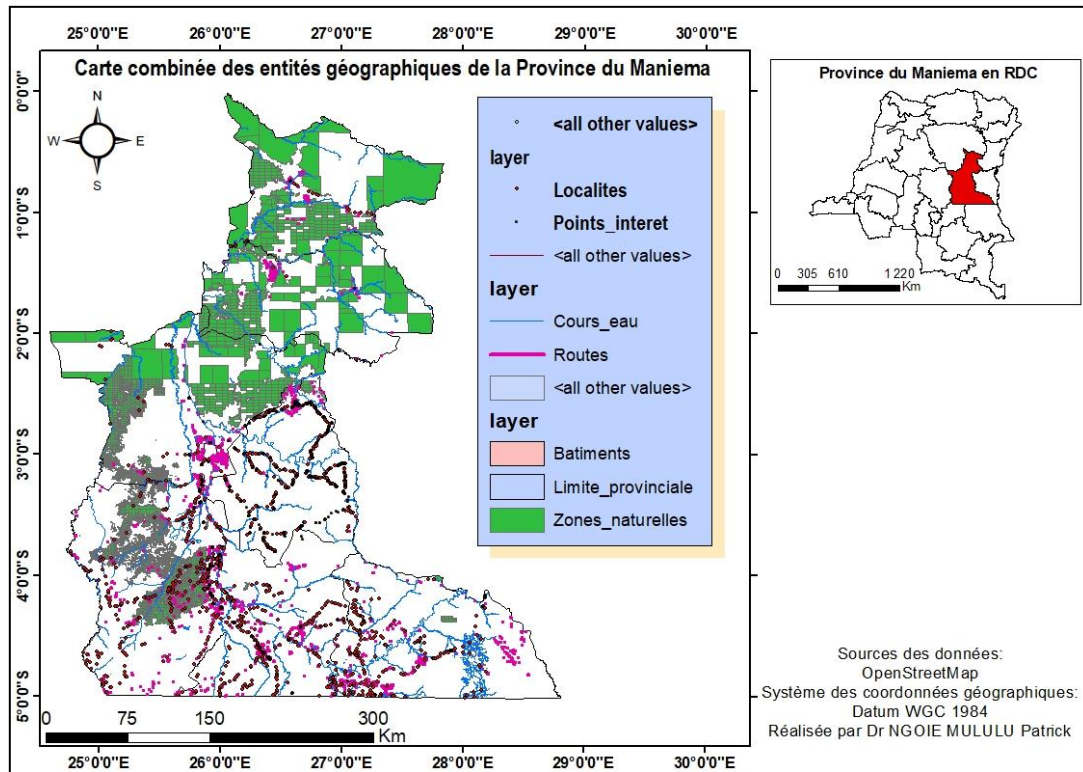
Héritage colonial et fondements de l'extraversion

La province du Maniema illustre parfaitement les effets d'une extraversion économique forgée par l'histoire et perpétuée par les politiques contemporaines de développement. À la fois historique et structurelle, cette dynamique influence durablement le

cadre économique et social du territoire, orientant ses ressources et ses efforts vers l'extérieur plutôt que vers un développement endogène.

Dès la fin du XIXe siècle, le territoire a été fonctionnellement intégré à l'économie coloniale belge à travers un réseau d'exploitation minière principalement orienté vers l'or, puis plus tard le coltan et l'étain. Cette dynamique extractive, organisée autour de comptoirs et de concessions accordées à des compagnies européennes, ne visait nullement à construire un tissu économique local intégré, mais plutôt à drainer les ressources vers les marchés métropolitains. Selon VELLUT (1983), cette logique d'exploitation a produit une spatialité désarticulée, où les infrastructures (routes, voies ferrées, centres administratifs) étaient conçues pour relier les zones d'exploitation aux ports d'exportation, sans structurer les échanges internes ni favoriser la circulation locale.

La marginalisation des zones rurales jugées non rentables, combinée à l'abandon de l'agriculture vivrière au profit des cultures de rente imposées (coton, café), a contribué à affaiblir les dynamiques d'autonomisation paysanne (MARYSSE & TSHIMANGA, 2014). L'héritage de cette organisation économique coloniale reste aujourd'hui visible dans la persistance d'un modèle que l'on peut qualifier de rentier, où l'exploitation minière, artisanale ou parfois semi-industrielle, occupe une place prépondérante dans l'économie locale, au détriment de la diversification productive. À cet égard, il est avéré que, malgré la diversité des acteurs – entreprises multinationales, privés nationaux et réseaux transfrontaliers – ceux-ci perpétuent la logique historique de captation des ressources, sans investir significativement dans le développement territorial. Or, déjà réduit à la période coloniale au simple rôle de contrôle, l'État n'a pas véritablement organisé la planification et la régularisation spatiale (PONCELET, 2013).



Carte 1. Données cumulées de la province du Maniema

Cet héritage, loin d'être dépassé, a au contraire servi de matrice structurant les dynamiques territoriales dans la province du Maniema, contribuant non seulement physiquement et symboliquement à son enclavement, mais aussi en renforçant sa dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs. Cette logique alimente ainsi un développement exogène qui se soucie peu des besoins locaux.

Les acteurs de l'extraversion au Maniema

Il importe de distinguer trois catégories d'acteurs : les multinationales, les élites locales et les réseaux transfrontaliers.

Les multinationales : acteurs globaux et puissants

La province du Maniema est considérée comme le siège et le centre de commandement de la Twangiza Mining Gold Belt, une ceinture aurifère s'étendant jusqu'au Sud-Kivu. D'après plusieurs sources, dont CONGOMINES (2021), son exploitation industrielle se fait historiquement à Kamituga, mais c'est depuis 2016 qu'elle s'est officiellement ouverte à Namoya, une mine à ciel ouvert appartenant à Shomka Resources. Celle-ci a été acquise par des sociétés comme Banro, puis vendue à un consortium chinois depuis 2020, qui domine l'extraction, parfois interrompue pour des raisons sécuritaires (attaques de milices, kidnappings).

Ces multinationales opèrent souvent via des filiales comme la SAKIMA (société de droit congolais), ou conjointement avec des partenaires régionaux tels que Dott Service ou Punia Kasese Mining, où l'on retrouve des participations rwandaises. De tels arrangements s'apparentent à des stratégies de contournement des lois congolaises en matière de contrôle des redevances, ou de réduction des coûts via des filiales locales. Il en résulte que l'économie du Maniema dépend fortement d'opérateurs extérieurs, tandis que les communautés locales n'en retirent que peu de bénéfices (CONGOMINES, 2021). La majorité de la population reste exclue des retombées économiques, victime de pauvreté, de travail informel, de pollution et de conflits sociaux.

Les élites locales : à la fois médiatrices et clientes

Les élites locales – politiciens provinciaux ou mandataires d'entités territoriales décentralisées – s'érigent en intermédiaires essentiels entre les firmes et les communautés. Dans la plupart des cas, elles sont accusées de détourner les redevances minières sans que celles-ci ne se traduisent par des infrastructures de base (eau potable, santé, routes). Plusieurs sources (TSIELEKA, 2020 ; ACP-CD, 2024 ; ACTURDC, 2025) soulignent que ces élites participent à la canalisation des revenus miniers en s'insérant dans des rapports clientélistes, dénoncés par la société civile pour leur caractère opaque et non redistributif.

Dans certaines zones, il arrive que ces élites soient dépassées par des acteurs non étatiques puissants, comme les milices (Maï-Maï), instrumentalisées dans les conflits de concessions. C'est le cas de la colline de Mwendamboko, qui surplombe la cité minière de Namoya, où des miliciens Maï-Maï Malaika ont kidnappé des employés expatriés et imposé des lois alternatives, malgré les négociations de 2018 (PRESSAFRIK, 2019).

Réseaux transfrontaliers et acteurs informels

Les circuits d'exploitation non officiels, parfois difficiles à tracer (artisanat minier, diaspora), structurent une autre forme d'extraversion. Des milliers de creuseurs artisanaux s'organisent en coopératives informelles. C'est le cas à Kailo et Kampene, où Kampene Gold Pilot a cherché à intégrer les mineurs dans une filière légale encadrée, bien que les liens avec les compagnies minières restent faibles. Ces efforts, loin d'organiser une exploitation maîtrisée, cachaient souvent des tentatives d'accaparement de la production artisanale.

S'agissant des flux transfrontaliers, le Maniema reste un pivot de l'axe Maniema – Nord-Kivu – Province orientale, avec des vols d'Antonov transportant minerais et huile de palme vers les ports de transit (Mombasa, Dar-es-Salaam) ou les pays voisins (Rwanda, Ouganda). Ces réseaux ethno-commerciaux, composés de diasporas libanaise, indo-

pakistanaise, chinoise ou rwandaise, structurent le commerce de détail, l'import-export et l'approvisionnement, concurrençant les acteurs congolais informels locaux.

Nos enquêtes révèlent à cet égard que 67 % de l'économie du Maniema est contrôlée par des non-autochtones. Le commerce de l'or, par exemple, est entre les mains de ressortissants du Sud-Kivu, qui détiennent la quasi-totalité des comptoirs, tandis que l'étain et les autres minerais sont dominés par les diasporas indo-pakistanaise, chinoise et rwandaise. Le commerce de détail, quant à lui, est l'apanage des ressortissants du Nord-Kivu.

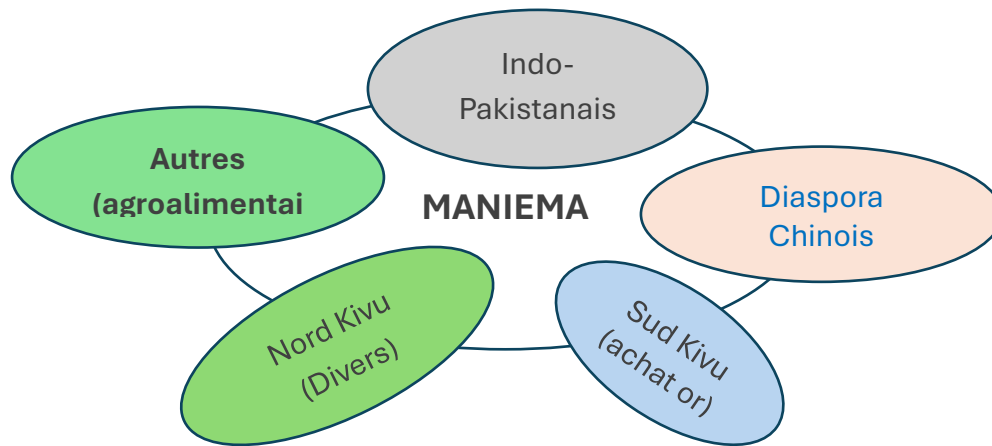


Figure 1 : illustration de l'extraversion économique au Maniema
Source : Auteurs



Photo 1. Maison d'achat d'or de Congolais du Sud Kivu

Convoitises territoriales et recomposition spatiale

La province du Maniema est le théâtre de nombreuses luttes pour l'appropriation foncière, de reconfigurations spatiales et de tensions territoriales liées à l'exploitation des ressources naturelles, à la pression démographique et à la gouvernance locale. Ces convoitises territoriales sont souvent suscitées par des intérêts privés, mais également par des enjeux politiques. Le Maniema attire en effet de nombreux acteurs – entreprises minières, exploitants forestiers, groupes armés, élites politiques – qui convoitent ses terres pour des raisons économiques ou stratégiques.

Accaparement des ressources et compétition foncière

Selon les rapports de la société civile, des opérateurs miniers chinois, à l'exemple de ceux du groupe Mountain Mining Group, sont accusés de pillage sur les sites aurifères et diamantifères du village de Matumba, dans le territoire de Punia. Ces opérateurs exerceraient sans autorisation légale, bénéficiant de la protection de personnalités politiques et de militaires. Ces pratiques constituent des accaparements territoriaux informels au détriment des populations autochtones.

Dans le territoire de Kailo, la société chinoise Étoile d'Orient a été soupçonnée par la même source d'avoir obtenu frauduleusement un cahier des charges sociales signé sans le consentement réel des communautés locales, ce qui traduit un contournement du cadre légal et une appropriation illégitime des droits d'exploitation.

Par ailleurs, le cas de la Maniema Mining Corporation (MMC) illustre une stratégie de monopole de fait. Ce consortium, incluant des investisseurs indiens, malaisiens et des notables congolais, contrôle l'achat des minerais (cassitérite, coltan, wolframite), empêchant les autres acheteurs locaux d'opérer normalement dans la province. Ce type de parrainage politique consolide l'accaparement des ressources en faisant obstacle à la concurrence et en freinant la formalisation de l'économie minière au Maniema.

Dans le territoire de Punia, la société civile alerte sur un climat d'animosité croissante entre la population locale et la société minière MMA. Les communautés réclament la signature d'un cahier des charges sociales conforme au code minier, mais se heurtent à des arrestations arbitraires lorsqu'elles exercent ce droit, ce qui alimente une dynamique conflictuelle locale. Ce refus des droits fondamentaux liés à l'usage des ressources renforce la perception d'un accaparement non consensuel des richesses territoriales, provoquant frustration et tensions.

Acteurs armés et formalisation défailante

La fragmentation sécuritaire au Maniema facilite l'émergence de milices, notamment les Maï-Maï Malaika, qui occupent des concessions minières laissées vacantes après le départ de Banro. Ces groupes armés imposent des barrières sur les routes, prélèvent des taxes illégales, kidnappent des employés et contrôlent des zones minières entières, constituant ainsi une appropriation de facto des ressources territoriales.

En 2012, les sources de la société civile signalaient déjà que sur 162 coopératives minières recensées dans la province du Maniema, seules 59 étaient régularisées en 2015. Cette situation démontre qu'une proportion importante de ces coopératives était fictive, utilisée par des hommes politiques, militaires ou notables pour détourner les ressources et s'accaparer les circuits miniers officiels. CongoMines (2021) relevait d'ailleurs que ces coopératives servent davantage des intérêts privés que ceux des creuseurs, citant l'exemple d'équipements miniers achetés pour ces coopératives mais revendus à des commerçants plutôt que mis à la disposition des mineurs, privant ainsi les communautés d'un accès équitable aux ressources.

Recomposition du territoire villageois et déplacements de population

La recomposition du territoire villageois est perceptible au Maniema à travers plusieurs phénomènes :

a. Déplacements forcés liés aux conflits armés : Les affrontements entre différentes factions de la milice Maï-Maï Malaika dans le territoire de Kabambare en octobre 2023 ont provoqué des déplacements massifs d'environ 4 500 personnes, selon les chiffres de la société civile locale, en provenance des villages Kimbenga, Mabanda, Penemamba, etc. La plupart ont été victimes d'incendies, de pillages et de violences. Ces villageois se sont réfugiés dans des localités jugées plus sûres, entraînant une recomposition spatiale structurelle, avec des villages entiers désertés ou vidés de leur population, souvent sans perspective de retour rapide.

b. Vidange et recomposition des villages miniers : L'expansion ou le retrait de firmes minières entraîne le délogement ou la fuite des mineurs. Bien que ce phénomène soit documenté ailleurs, des dynamiques similaires sont observées au Maniema, où des villages proches des concessions minières deviennent temporairement ou définitivement inhabités. C'est le cas de la colline de Mwendamboko, déjà évoquée, où la milice Maï-Maï Malaika s'est approprié plusieurs zones laissées par Banro, entraînant le déplacement ou la réinstallation informelle des populations autour de cette zone sécurisée par des forces non étatiques.

c. Effets sur le tissu social et recomposition territoriale : Dans les villages affectés, les noyaux anciens se vident tandis que de nouveaux s'organisent autour de sites considérés comme sûrs, tels que le centre urbain de Kindu ou des villages non menacés. Ces installations, bien que provisoires, deviennent des points de relais pour les déplacés. Selon un rapport de la société civile (2021), plus de 530 000 personnes ont été déplacées au Maniema pour des raisons diverses (conflits, catastrophes naturelles), notamment dans les territoires de Kasongo, Kabambare et Kailo. Ces évacuations modifient durablement la géographie humaine et l'occupation territoriale de la province.

Il résulte de ces dynamiques une recomposition territoriale duale, caractérisée par des villages vidés de leurs populations, réinstallées de manière informelle vers d'autres centres ou dans des camps improvisés, créant ainsi des îlots de relative sécurité au milieu de zones délaissées.

Territorialisation différenciée : enclaves extractives versus zones marginalisées

Les activités minières, qu'elles soient industrielles ou artisanales, fonctionnent souvent au Maniema comme des enclaves. Les sites miniers sont généralement isolés et faiblement connectés au tissu social environnant. Selon Kempinsky et al. (2011), certains sites miniers africains contemporains développent une logique d'externalisation des services et des fournitures industrielles, privant ainsi l'économie locale des bénéfices liés à la chaîne de valeur. Cette logique accentue le caractère d'enclave non intégrée, malgré une intensification productive notable.

Cette réalité est particulièrement visible au Maniema dans des mines comme Namoya, Kamituga, Kampene, Bikenge et bien d'autres sites. Il n'est pas rare d'observer dans ces espaces une zone bétonnée, des routes dédiées, des employés expatriés et des infrastructures privées qui contrastent fortement avec les villages environnants, sans connexion réelle avec ces sites ni avec les marchés locaux.

L'absence d'infrastructures et la faiblesse des retombées économiques identifient clairement les zones marginalisées au Maniema. Si les sites miniers forment des zones d'extraction, les territoires voisins, souvent périphériques aux zones extractives, sont marqués par une marginalisation persistante. Le Congo Peace Center alertait en juin 2024 sur la situation au Maniema en ces termes : « Malgré l'abondance minérale, des faits comme l'absence d'industries locales, le manque ou l'insuffisance d'infrastructures de base (routes, écoles, santé) et le non-paiement des redevances condamnent cette province à une pauvreté structurelle. »

L'écart territorial entre les sites extractifs et les villages reste profond, les communautés ne percevant aucun impact positif direct alors même que les mines exploitent le même territoire.

Cette dualité territoriale crée une cohabitation d'espaces très contrastés au Maniema. Les mines ont réussi à créer des poches de développement non reliées au tissu socioéconomique provincial. Les infrastructures minières longent rarement les axes reliant villages et marchés officiels, contribuant ainsi à isoler davantage les communautés rurales.

L'État congolais tente de créer des zones d'exploitation artisanale formalisées (ZEA), mais celles-ci restent très limitées. Leur mise en place échoue souvent en raison de l'existence de coopératives fictives contrôlées par les élites politico-militaires, qui marginalisent les mineurs effectifs et renforcent le contrôle des périphéries. Par ailleurs, les interférences des groupes armés (FARDC, milices Maï-Maï) dans 61 % des sites artisanaux, selon IPIS (2023), montrent que les zones périphériques subissent une pression sécuritaire et économique qui limite leur insertion dans une économie formelle.

Ainsi, la dualité spatiale engendre un modèle de territorialisation différenciée, où les enclaves extractives bénéficient d'un développement segmenté et exclusif, tandis que les zones marginalisées supportent les coûts à travers la dégradation environnementale, la pauvreté et l'insécurité, sans retombées positives.

Ralentissement agricole et crise des infrastructures : symptômes d'un développement inversé

L'analyse du ralentissement agricole et de la crise des infrastructures au Maniema révèle l'ampleur des défis structurels auxquels la province est confrontée. Ces deux phénomènes, étroitement liés, constituent les manifestations les plus visibles d'un développement qui, au lieu de progresser, semble régresser malgré l'abondance des ressources naturelles.

Marginalisation de l'agriculture vivrière

Inaccessibilité des marchés et effondrement des filières locales

Dans le Maniema, les paysans cultivent en abondance du paddy, du maïs, du manioc et des bananes. Pourtant, la détérioration avancée des routes de desserte agricole, en particulier celles reliant les bassins de production aux centres urbains tels que Kindu et aux autres agglomérations, bloque l'évacuation des récoltes. Par conséquent, la majeure partie de la production est consommée sur place, faute de pouvoir être commercialisée, privant ainsi les

paysans de revenus essentiels pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'autonomisation économique.

Il convient de souligner que la rareté des trains qui collectaient autrefois les produits du Maniema vers le Katanga et la province Orientale a considérablement amplifié la pauvreté des paysans. La province, qui bénéficiait en moyenne de deux trains par semaine, n'en compte plus qu'un seul tous les six mois. Le délabrement de la voie ferrée et la vétusté des locomotives sont les principales causes de cette raréfaction, conduisant les paysans à abandonner progressivement les activités agricoles au profit de petits commerces souvent peu productifs.

Selon le rapport FSA (2024), mené conjointement par l'INS et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), 77 % des ménages du Maniema vivent en situation d'insécurité alimentaire. Ce chiffre constitue un indicateur alarmant de l'essoufflement du secteur vivrier local, malgré les potentiels agricoles considérables de la province.



Photo 2. Déraillement d'un train au centre-ville de Kindu (défaillance des infrastructures ferroviaires)

Infrastructures défaillantes et impacts directs sur la productivité

Nous rejoignons Marie-Odile Blanc (s.d.) lorsqu'elle affirme que la nouvelle économie géographique s'interroge sur les déterminants de la croissance régionale à partir des questions liées au développement économique des territoires et aux inégalités spatiales. À cet égard, les infrastructures de transport, en tant que facteurs de croissance, interviennent de façon significative dans l'explication des forces centripètes (effets d'agglomération) et centrifuges (effets de dispersion) qui définissent l'organisation économique des territoires.

Les agriculteurs du Maniema souffrent de l'absence d'accès aux intrants essentiels (semences améliorées, engrais, outils agricoles), car l'impraticabilité des routes augmente les coûts logistiques et retarde l'approvisionnement. En réponse, durant la période 2024-2025, l'Office de Voirie et de Desserte Agricole (OVDA) et des initiatives provinciales comme le programme PADRIR ont entrepris des études préliminaires pour réhabiliter plusieurs axes ruraux prioritaires, notamment 35 km à Kailo et 70 km à Kasongo, selon une approche participative et à forte intensité de main-d'œuvre locale (HIMO). Cependant, la mise en œuvre de ces projets tarde à se concrétiser, particulièrement dans le territoire de Kasongo.

À ces faiblesses structurelles s'ajoutent des catastrophes naturelles, notamment les inondations qui ont touché durement trois des sept territoires du Maniema : Kasongo, Kailo et Punia. Selon des rapports d'ONG, 5 140 ménages agricoles ont été affectés par ces crues, qui ont détruit des champs entiers, accentuant ainsi la crise alimentaire locale.

Crise alimentaire structurelle malgré un potentiel agricole considérable

Alors que le Maniema dispose de vastes espaces cultivables et d'un climat favorable, l'agriculture vivrière demeure marginalisée. À l'échelle nationale, la République Démocratique du Congo exploite moins de 10 % de ses terres arables potentielles, et seulement 3,2 % sont irriguées, ce qui pénalise particulièrement les zones rurales non dotées d'infrastructures fiables ni de subventions adaptées, comme c'est le cas du Maniema. Cette marginalisation s'inscrit dans un paradoxe national : alors que 70 % de la population active est employée dans l'agriculture et que ce secteur représente 36 % du PIB, cette contribution ne se traduit pas par une amélioration de la productivité vivrière ni par une réduction de l'insécurité alimentaire.

Dégradation ou absence des infrastructures de base

Routes nationales et provinciales en état critique

Le Maniema, situé au cœur de l'Afrique, devrait naturellement jouer le rôle de courroie de transmission entre l'Est et l'Ouest grâce à l'interconnexion des routes nationales et provinciales, et entre le Nord et le Sud grâce à l'interconnexion fleuve-rail par les infrastructures jumelées du port et de la gare de Kindu. Cependant, l'état de plusieurs axes routiers reste déplorable, alors que ces infrastructures devraient stimuler la production agricole locale, redynamiser l'économie provinciale et garantir la stabilité des ménages.

L'axe Kindu-Kasongo sur la RN 31, long de 230 km, qui relie le chef-lieu de la province au territoire agricole de Kasongo, ainsi que la bretelle Kindu-Kailo-Lubutu, qui

connecte la ville aux territoires du Nord au sol arable et au sous-sol riche, sont dans un état de délabrement très avancé.



Photo 3: Pont Kihembwe délabré sur la RN 32



Photo 4: Moyen par excellence de transport au Maniema

L'effondrement du pont sur la rivière Ulindi a provoqué une fracture spatiale dont profitent certaines catégories d'acteurs locaux. D'une part, les familles régnautes des communautés tribales situées de part et d'autre de la rivière se disputent la traversée par pirogue, dont les prix sont fixés de manière arbitraire. D'autre part, l'État y perçoit des taxes à travers ses différents services, parfois installés illégalement. Il convient de noter que cette situation n'est pas unique au Maniema.

La route Lukando-Kindu (60 km), vitale pour la distribution des produits agricoles en provenance des villages Bafundo, Tshombe et Kimia Kimia, est devenue quasiment impraticable. De nombreuses sources locales et des témoignages de transporteurs en attestent. La société civile alerte régulièrement sur la paralysie des activités socioéconomiques qui en résulte, isolant davantage la ville de Kindu.

Effets cumulés du déficit infrastructurel sur l'agriculture, la santé et l'électricité

L'absence d'infrastructures fiables affecte indirectement des secteurs vitaux, à l'image du manque d'électrification qui touche la quasi-totalité de la province du Maniema. Bien que moins documentée, la rareté de l'eau potable, l'isolement des centres de santé et l'éloignement des écoles dans certaines localités du territoire provincial illustrent l'impact global

d'un désinvestissement infrastructurel prolongé. Cette situation préoccupante appelle une refonte de la gouvernance provinciale, longtemps fondée sur des politiques non polarisantes.

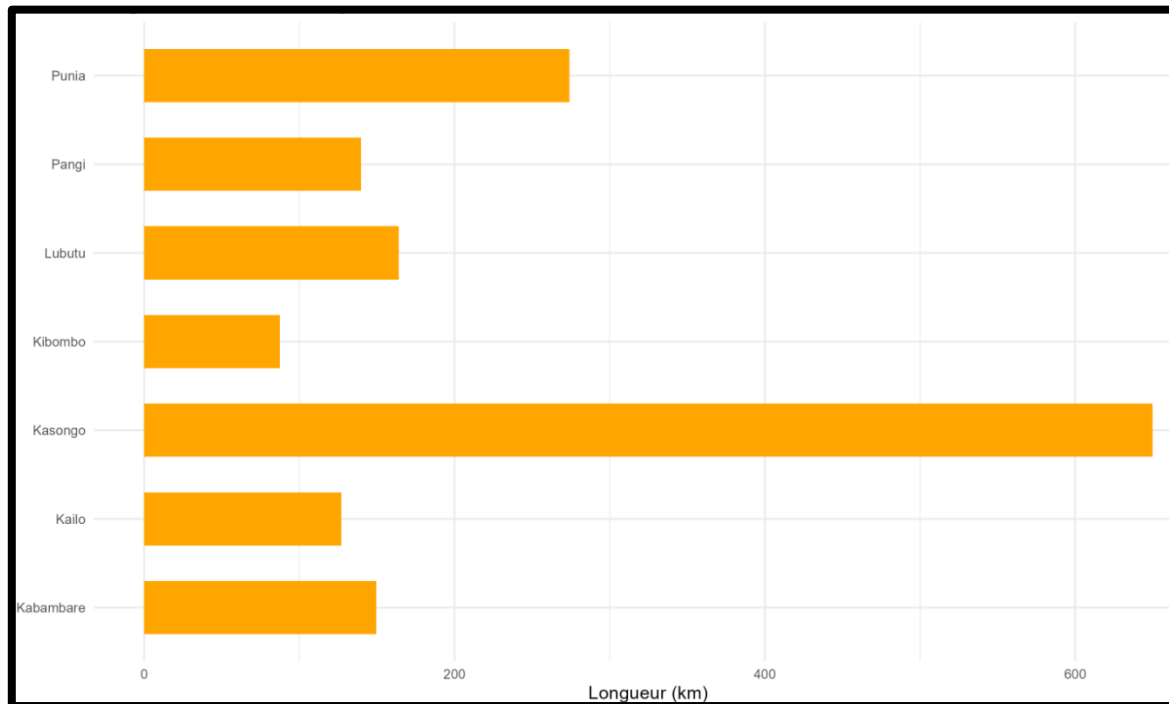


Figure 1. Longueur des réseaux routier par territoire

Reproduction des inégalités spatiales et socioéconomiques

Les inégalités socio-spatiales sont perceptibles à travers plusieurs indicateurs détaillés ci-dessous.

Un indice de développement humain (IDH) particulièrement faible

Avec un IDH estimé à 0,430 par l'INS (2023), la province du Maniema figure parmi les moins développées de la République Démocratique du Congo, où la moyenne nationale s'établit à 0,48. Cet indice, jugé faible, intègre des indicateurs variés (espérance de vie, niveau d'éducation, revenu, accès aux services sociaux de base) et témoigne d'une marginalisation structurelle persistante par rapport aux autres provinces mieux dotées du pays.

Disparités entre centres urbains et territoires périphériques

La ville de Kindu constitue une enclave relative : elle dispose d'un aéroport, de la voie ferrée et de la voie fluviale, mais les liaisons routières avec les territoires ruraux sont en très mauvais état ou inexistantes, isolant ainsi les villages de ces services urbains. Dans certaines localités, les communautés sont dépourvues d'écoles, d'eau potable et de marchés, ce qui engendre un isolement socioéconomique profond.

Injustice distributive liée aux infrastructures extractives

Ce modèle induit une marginalisation accentuée des zones rurales périphériques, qui supportent les coûts environnementaux et sociaux de l'extraction sans en bénéficier. Cette situation accentue la pauvreté rurale et l'inégalité d'accès aux services. En dépit de riches potentialités naturelles, près de six ménages sur dix vivent dans la pauvreté, situation qui serait liée à l'absence d'infrastructures socioéconomiques, comme le soutiennent les rapports de plusieurs missions d'investigation dans le Maniema.

L'étude du PIRAM (2012) confirme que cette situation s'explique par un découragement global des acteurs potentiels locaux de production, dû au manque de débouchés et de pistes d'évacuation des produits, ainsi qu'à la fuite des industriels agricoles causée par la répétition des guerres et la présence persistante de groupes armés. Selon cette même étude, les populations locales se contentent dès lors d'une productivité de subsistance entre les saisons culturales, les méthodes de conservation étant inappropriées, voire inexistantes, pour une production abondante.

Tous ces effets conjugués conduisent la jeunesse urbaine et celle des milieux périphériques à se tourner massivement vers l'économie informelle. Près de 90 % des revenus des ménages du Maniema proviennent de ce secteur, faute d'alternatives formelles ou institutionnelles, et en raison de l'incapacité d'accéder à des mécanismes de formalisation ou de valorisation professionnelle.

CONCLUSION

L'analyse de la province du Maniema à travers les prismes de l'extraversion économique, de la recomposition spatiale, du déclin agricole et de la crise des infrastructures révèle les symptômes d'un développement inversé dans une province pourtant dotée de ressources naturelles considérables. Cette recherche a permis de mettre en lumière les mécanismes complexes par lesquels les richesses locales, au lieu de constituer un levier de développement endogène, deviennent au contraire un facteur d'aggravation des inégalités et de marginalisation territoriale.

D'un côté, les multinationales minières, les élites politico-administratives et les réseaux transfrontaliers s'érigent en acteurs centraux de l'extraversion au Maniema, construisant des enclaves extractives fonctionnant en circuit fermé, faiblement connectées aux dynamiques rurales locales. Ces pôles d'accumulation économique, sécurisés et souvent protégés par des dispositifs militaires, génèrent très peu de retombées territoriales ou sociales au niveau

provincial. Les bénéfices de l'exploitation minière sont captés par des acteurs extérieurs, tandis que les populations locales restent exclues des mécanismes de redistribution.

De l'autre côté, les territoires villageois, pourtant centres de production agricole et de vie communautaire, sont marginalisés, appauvris et fragilisés par l'enclavement, l'insécurité et les déplacements forcés. L'agriculture vivrière, principale source de subsistance des ménages, se trouve reléguée au second plan au profit d'un secteur extractif dominant, polarisé et inégalement redistributif. Les infrastructures de base – routes, écoles, centres de santé, approvisionnement en eau potable et en électricité – font cruellement défaut, maintenant les populations rurales dans un isolement socioéconomique profond.

Cette dualité territoriale produit une territorialisation différenciée, opposant des centres extractifs intégrés au commerce mondial à des zones rurales délaissées, qui supportent pourtant les coûts environnementaux et sociaux de l'exploitation sans en percevoir les bénéfices. Les déplacements massifs de populations, la recomposition des villages, la pression sur les terres et les ressources, ainsi que la persistance de l'insécurité liée à la présence de groupes armés, témoignent d'une fragmentation spatiale et sociale croissante.

Ce modèle territorialement déséquilibré ne fait que reproduire et renforcer les inégalités spatiales et socioéconomiques, consolidant l'exclusion des communautés rurales du processus de développement national. Ainsi, le Maniema illustre un cas typique de « développement inversé », où les richesses locales servent à nourrir des logiques économiques extérieures tandis que les conditions de vie des populations locales se dégradent.

Face à ce constat, plusieurs pistes d'action émergent pour inverser cette dynamique. Il apparaît d'abord nécessaire de rééquilibrer les investissements publics en dirigeant une part significative des ressources vers la réhabilitation des routes rurales et la mise en place de services de base (santé, éducation, eau, électricité) dans les territoires périphériques. Ensuite, le renforcement d'une planification locale participative s'impose pour intégrer les communautés villageoises dans les circuits de décision et d'investissement, leur permettant ainsi de faire valoir leurs droits et de participer aux choix qui les concernent. Par ailleurs, la création de passerelles entre agriculture et extraction minière, à travers le soutien aux chaînes de valeurs agricoles autour des zones minières, contribuerait à briser la logique d'enclave et à favoriser des retombées économiques locales. Enfin, une amélioration de la gouvernance foncière et sécuritaire est indispensable pour prévenir les conflits liés à l'accès aux terres et aux ressources, et pour protéger les exploitations agricoles familiales.

Au-delà de ces recommandations, cette recherche ouvre des perspectives pour des investigations futures. Des études comparatives avec d'autres provinces congolaises ou d'autres pays africains confrontés à des dynamiques similaires permettraient de mieux comprendre les facteurs de réussite ou d'échec des politiques de développement territorial. Une analyse plus fine des mécanismes de captation des revenus miniers et de leur redistribution (ou absence de redistribution) au niveau local mériterait également d'être approfondie. Enfin, une recherche-action associant les communautés locales à l'identification de solutions concrètes pourrait contribuer à faire émerger des modèles alternatifs de développement, plus inclusifs et plus respectueux des équilibres territoriaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACTURDC. (2025). *Insécurité et exploitation minière au Maniema : les dessous d'une crise persistante*. Kinshasa : ACTURDC.
- ACP-CD. (2024). *La société civile du Maniema dénonce la gestion opaque des redevances minières*. Agence Congolaise de Presse. Récupéré de <https://www.acp.cd>
- BLANC, M.-O. (s.d.). Structuration de l'espace et dynamiques territoriales par les infrastructures : le cas des corridors de développement en Afrique australe. *Cahier du GEMDEV*, (29), 185-206.
- CHRISTOPHE KASIGWA MASUMBUKO et al. (2012). *Enquête socioéconomique dans les bassins de production agricole du PIRAM dans la Province du Maniema en RD Congo*. Rapport technique. HAL-00871281.
- CONGOMINES. (2021). *Contrat de joint-venture entre la SAKIMA et Dott Services Ltd*. Récupéré de <https://www.congomines.org/in-the-news/entry/132839/>
- CONGO PEACE CENTER. (2024). *Alerte sur la situation humanitaire et sécuritaire au Maniema*. Goma : Congo Peace Center.
- FSA/INS/PAM. (2024). *Enquête sur la sécurité alimentaire au Maniema : rapport final*. Kinshasa : Institut National de la Statistique et Programme Alimentaire Mondial.
- INS. (2023). *Annuaire statistique 2023 : province du Maniema*. Kinshasa : Institut National de la Statistique.
- IPIS. (2023). *Rapport sur les sites miniers artisanaux au Maniema : présence de groupes armés et défis de formalisation*. Anvers : International Peace Information Service.

- KEMPINSKY, T., & al. (2011). Enclaves minières et développement territorial en Afrique subsaharienne. *Revue Tiers Monde*, (205), 101-118.
- MARYSSE, S., & TSHIMANGA, C. (2014). La rente minière en République Démocratique du Congo : entre espoirs de développement et logique de prédation. *Cahiers africains*, (87-88), 45-72.
- MIGNOTTE, A. (2004). *Entre fragmentation et interconnexion territoriale : la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés Rhône-Alpes* (Thèse de doctorat). Université Joseph Fourier, Grenoble.
- MUSILA, C. (2009). *Le Kivu, charnière entre l'Atlantique et l'océan Indien*. Bruxelles : IFRI.
- N'SAPU, J.-M. (2025). *Le sous-développement territorial postcolonial au Maniema : extraversion économique, blocage du développement endogène et crises infrastructurelles* (Mémoire de master). Université de Kindu, Maniema, République Démocratique du Congo.
- PONCELET, M. (2013). Les paradoxes de l'État rentier en Afrique centrale : le cas du Congo. *Afrique contemporaine*, 245(1), 85-104.
- PRESSAFRIK. (2019). *Maniema : kidnapping d'expatriés à Namoya, les dessous d'une insécurité grandissante*. Récupéré de <https://www.pressafrik.com>
- SOCIÉTÉ CIVILE DU MANIEMA. (2021). *Rapport sur les déplacements massifs de populations dans les territoires de Kasongo, Kabambare et Kailo*. Kindu : Société Civile du Maniema.
- TSIELEKA. (2020). *Maniema : la société civile dénonce le détournement des redevances minières par les élus provinciaux*. Récupéré de <https://www.tsieleka.cd>
- VELLUT, J.-L. (1983). L'économie coloniale du Congo belge : exploitation et extraversion (1885-1960). *Cahiers d'études africaines*, 23(91-92), 391-417.

Academic Editor: Congo Research Papers, RDC

Citation: Peter KITEMBO Kabalibali, Martine KAPITA Kamba et Dérôme KIZEGELE (2025). Extraversion économique et dynamique territoriale au Maniema : entre convoitise spatiale, ralentissement agricole et crise des infrastructures. *Congo Research Papers*, Volume 6, issue 3. pp.195-214.

Copyright: © 2025 par CRP-RDC. Submitted for possible open-access publication under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution license CC BY-NC-ND 4.0.

Conflict of interest: The author has no conflict of interest to declare.

Use of IA: The author used AI tools for the linguistic and grammatical editing of this article.